

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00803

Numéro SIREN : 533 845 517

Nom ou dénomination : 2B YACHTING

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2021 sous le numéro de dépôt 4376

2 B YACHTING
Société par actions simplifiée
au capital de 24 000 euros
Siège social : Bassin de Plaisance
14150 OUISTREHAM
533 845 517 RCS CAEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 01 FEVRIER 2021

L'an 2021,
Le 01 Février,
A 14 Heures,

La SOCIETE PROFESSIONNELLE DE MAINTENANCE (S.P.M), Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social Bassin de Plaisance 14150 OUISTREHAM, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS CAEN 382 063 006,

Représentée par son Gérant Monsieur Thierry BOURGEOIS,

Associée unique de la société 2 B YACHTING,

En présence de Monsieur Thierry BOURGEOIS, Président non associé de la Société,

Thierry Bourgeois

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Thierry BOURGEOIS de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

la SOCIETE PROFESSIONNELLE DE MAINTENANCE ayant pour sigle S.P.M, Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé à OUISTREHAM (14150) Bassin de Plaisance, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 382 063 006, représentée par son Gérant Monsieur Thierry BOURGEOIS.

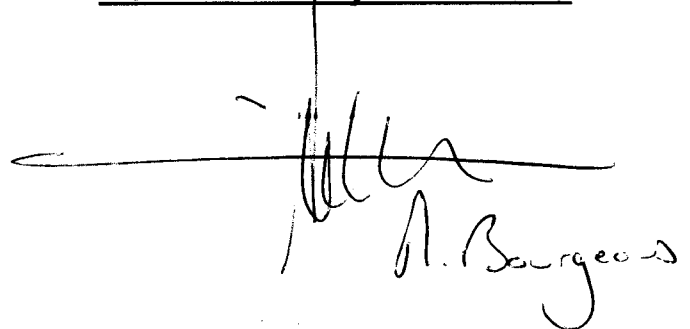
Monsieur Thierry BOURGEOIS, au nom de la SOCIETE PROFESSIONNELLE DE MAINTENANCE S.P.M qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**SOCIETE PROFESSIONNELLE DE
MAINTENANCE (S.P.M)**
Monsieur Thierry BOURGEOIS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Bourgeois', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.